Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600941-20251216-D_2025_130-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2025-130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2025.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Christelle BRIZOUAL, Richard PALARIC, Gaëlle DESPRÉS, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Jean-Pierre JOUBIOUX, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Christophe MOREAU, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Pierre LE LÉANNEC, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christophe PLUNIAN, Jean-Marc LE PALLEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Philippe COMBES pouvoir à Michèle LE ROMANCER, Jennifer RIO pouvoir à David DEMÉ, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Yannick LE CALVÉ, Dominique ILLIEN pouvoir à Serge LE VAGUERESSE.
Absents : /

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violence porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : Convention triennale 2026-2028

Rapporteur : Gaëlle DESPRÉS, 6ème Adjointe

Depuis 2022, le Conseil municipal s'est engagé à soutenir le projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violence porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.
La convention triennale arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé de renouveler l'engagement en faveur de cette action avec la signature d'une nouvelle convention triennale.

Le projet de convention, joint en annexe, vise à définir les modalités d'intervention et de soutien financier apporté au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Entendu l'exposé de Gaëlle DESPRÉS, 6ème Adjointe,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle de partenariat autour du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;
- De donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH